

Fundamental Freedoms

The Charter of Rights and Freedoms

Teacher Guide — Fundamental Freedoms

Overview

Section 2 of the Charter of Rights and Freedoms identifies and affirms the rights and freedoms that are most central and fundamental to the exercise of Canadian citizens' freedom. These 'fundamental freedoms,' as the name suggests, are integral to the working of a viable democratic society. The liberties recognized in Section 2 guarantee the individual the right to live his/her life without fear of state persecution or oppression. They reflect those values that we collectively hold most dear.

Historically, such rights harken back to the late 17th century British philosopher, John Locke and his publication of Two Treatises on Government (1689) which advanced the notion of what he termed "natural rights." Thomas Jefferson borrowed heavily from Locke in penning the Declaration of Independence (1776). Fifteen years later, the first ten amendments to the Constitution, commonly called the Bill of Rights, enshrined a number of basic rights and freedoms that all Americans would enjoy. Two years earlier, in 1789, the leaders of the French Revolution wrote the Declaration of the Rights of Man and Citizen which affirmed in explicit language the freedoms of speech, expression, and religion for the entire population.

The freedoms outlined in Section 2 of the Charter lie at the very core of Canadian society. They reflect the essential foundation of what it means to be a Canadian. The fact that they are enshrined into the Canadian Constitution, the highest law of the land, is significant in that they cannot be superseded or violated by any future laws. They are a precious blessing that all Canadians, young and old, rich and poor, rural and urban, male and female, old and new, need to understand and cherish.

Before Viewing Activities

1. Have students discuss and debate the differences among the terms "freedoms," "rights," and "privileges." Are there differences among the three terms? If so, what are those differences?
2. In teams of two, have students brainstorm any freedoms not listed in Article 2 that they feel should be. For all additions, have students provide a rationale for their inclusion.
3. Have students provide a written answer to the following question: Are the fundamental freedoms listed in Article 2 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms limited or unlimited? Explain your position.
4. As a class, have students brainstorm some of the seminal historical events in the achievement of the fundamental freedoms outlined in Section 2. (e.g. the Magna Carta, Locke and "natural rights," Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, the Enlightenment, the decline of absolutism and the rise of constitutionalism, Jefferson and the Declaration of Independence, the American Bill of Rights, the Declaration of Rights of Man and Citizen, the United Nations Universal Declaration of Human Rights, the Canadian Bill of Rights, the Convention of the Rights of the Child, etc.). (Note: If this is too challenging for students, the information could simply be provided to them.) Have students either construct a timeline of these events or divide them into groups of two or three which will then research one of those events and make a 2-3

Before Viewing Activities (continued)...

minute PowerPoint presentation.

While Viewing Activities

1. Have students note information that they either did not know before viewing the video or which they found interesting and/or unusual. (This information might be recorded in chart form. That information might then subsequently be shared among students.)
2. Have students select the one quotation from the video that they felt was most compelling and have them write a response to it.
3. Have students write a one-paragraph summary of the basic message contained in the video. Time permitting, students might be asked to share their summaries.
4. Have students make a chart that lists the four fundamental freedoms contained within Section 2 of the Charter. Their task is to note how many times each particular freedom is mentioned.

Post-Viewing Extension Activities

1. Working in triads (one student arguing that the individual's Fundamental Freedoms have been violated, one student contending that no rights have been violated, and the third student performing the role of the judge), debate and decide whether Section 2 protects the following activities:
 - a. reciting of The Lord's Prayer at the start of each school day;
 - b. a student refusing to stand for the playing the national anthem;
 - c. shouting "Fire" in a movie theatre;
 - d. allowing 16 year olds to vote in elections;
 - e. permitting a young female athlete to play a predominantly male sport such as football or rugby;
 - f. denying social benefits for homosexual couples;
 - g. changing the legal definition of marriage to include a union of two individuals;
 - h. using the Internet to write a derogatory comment about a teacher;
 - i. a newspaper publishing an anti-Semitic letter;
 - j. a theatre showing a movie with many scenes of gratuitous violence;
 - k. a Jehovah's Witness parent refusing a blood transfusion that would save the life of his/her child;
 - l. a retail store firing an employee who, for religious reasons, refused to work on Sundays;
 - m. a school board deciding to ban a controversial book (e.g. "Catcher in the Rye," "The Satanic Verses," or "The Merchant of Venice");

Post Viewing Extension Activities (continued)...

- n. a white supremacist group wishes to hold a parade in a large urban center;
- o. A Sikh student wants to bring a *kirpan*, a ceremonial dagger carried by Khalsa Sikhs, into school.
- p. A major urban city police chief wants to institute a policy of racial profiling.
- q. A fifteen-year old girl who was sexually assaulted wants to have an abortion.
- r. A visitor to Canada claims that an airport security inspection of his baggage is a violation of his rights

(Note: It is not intended that all the examples will be covered. Rather, the teacher will use his/her professional judgment and expertise to determine which cases are most appropriate for the class. At the conclusion of the activity, the judges might be asked to briefly explain the case and their ruling.)

2. Do you think that the Fundamental Freedoms of Section 2 of the Charter provide a source of unity or a source of conflict for the citizens of Canada? Write a one-page Position Paper outlining and defending your view.
3. As a comparative analytical exercise, obtain a copy of the First Amendment rights outlined in the American Bill of Rights. Compare those First Amendment rights with those of Section 2 of the Charter. How are they similar? In what way(s) are they different? Which, in your view, affords the citizens greater protection? Why?
4. Divide students into pairs. Their task is to design a real-life situation, complete with dialogue, which presents a case in which an individual's fundamental freedoms may or may not have been violated. Have each pair of students perform a one-to-two minute skit, at the end of which, have the rest of the class decide whether or not freedoms have or have not been violated.
5. Do you think that there will be any significant changes made to Section 2 by 2032, when the Charter is fifty years old? Why or why not?

Libertés fondamentales

La Charte des droits et libertés

Guide du professeur— Libertés fondamentales

Vue d'ensemble

L'article 2 de la Charte des droits et libertés identifie et affirme les droits et les libertés qui sont les plus essentiels et les plus fondamentaux à l'exercice de la liberté des citoyens canadiens.

Ces «libertés fondamentales», comme le nom l'indique, sont devenues partie intégrante au fonctionnement d'une société démocratique viable.

Les libertés reconnues dans l'article 2 garantissent à l'individu le droit de vivre sa vie sans craindre la persécution ou l'oppression par l'État. Elles reflètent les valeurs qui nous sont, collectivement, les plus importantes.

Pour en retrouver l'origine historique, il faut remonter à la fin du 17^e siècle au moment de la publication par le philosophe anglais John Locke du livre *Deux traités sur le gouvernement* (1689) où l'auteur a parlé de la notion de ce qu'il a appelé les «droits naturels».

Thomas Jefferson s'est servi des idées de Locke en écrivant la Déclaration de l'indépendance (1776). Quinze ans plus tard, les dix premiers amendements à la Constitution, qu'on appelle couramment la Déclaration des droits, ont garanti les droits et libertés de base dont tous les Américains bénéficieraient.

Deux ans auparavant, en 1789, les dirigeants de la Révolution française avaient écrit la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen où étaient affirmées dans un langage explicite les libertés de parole, d'expression et de religion pour tous les citoyens.

Les libertés décrites dans l'article 2 de la Charte sont au cœur même de la société canadienne. Elles reflètent les fondements essentiels de ce que veut dire être canadien.

Le fait que ces libertés sont garanties dans la Constitution canadienne, la plus haute loi du pays, est significatif parce que ces libertés ne peuvent être ni remplacées, ni violées, par aucune autre loi dans le futur.

Ces libertés sont un don précieux que chaque Canadien, qu'il soit jeune ou âgé, riche ou pauvre, ancien ou récent, se doit de comprendre et d'apprécier.

Activités à faire avant de visionner l'émission

1. Demander aux étudiants de discuter et de débattre les différences entre les termes «libertés», «droits» et «privilèges». Y a-t-il des différences entre ces trois termes? Si oui, quelles sont ces différences?
2. Demander aux étudiants de se mettre en équipes de deux et de faire un remue-méninges au sujet des libertés qui ne sont pas mentionnées dans l'article 2, mais qui, d'après eux,

Activités à faire avant de visionner l'émission (suite)...

- devraient y être. Pour chaque ajout, demander aux étudiants de justifier l'inclusion de cette liberté.
3. Demander aux étudiants de préparer une réponse écrite à la question suivante : Est-ce que les libertés fondamentales énoncées dans l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés sont limitées ou sans limites? Expliquer votre point de vue.
 4. Demander à tous les étudiants de la classe de faire un remue-méninges au sujet des événements historiques critiques pour l'établissement des libertés fondamentales énoncées dans l'article 2 (par exemple la Magna Carta, Locke et les «droits naturels», Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, le Siècle des Lumières, le déclin de l'absolutisme et la montée du constitutionalisme, Jefferson et la Déclaration de l'indépendance, la Déclaration des droits américaine, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, la Déclaration canadienne des droits et la Convention relative aux droits de l'enfant, etc.) (À noter : si cette activité est trop difficile pour les étudiants, vous pouvez simplement leur fournir les informations.) Demander aux étudiants de créer une frise du temps chronologique ou diviser les étudiants en groupes de deux ou trois qui feront une recherche au sujet d'un de ces événements pour ensuite faire une présentation PowerPoint d'une durée de 2 à 3 minutes.

Pendant le visionnement de l'émission

1. Demander aux étudiants de prendre note soit d'informations qu'ils ne connaissaient pas avant de visionner l'émission, soit d'informations qu'ils ont trouvées intéressantes ou qui sortent de l'ordinaire. (Ils peuvent noter ces informations sous forme de tableau qu'ils peuvent ensuite partager avec les autres étudiants.)
2. Demander aux étudiants de choisir la citation qu'ils ont trouvée la plus intéressante de l'émission et d'expliquer par écrit pourquoi.
3. Demander aux étudiants de résumer en un paragraphe le message de base de l'émission. S'il reste du temps, demander aux étudiants de partager leurs comptes rendus.
4. Demander aux étudiants de placer dans un tableau les quatre libertés fondamentales qui sont décrites dans l'article 2 de la Charte. Leur tâche est de noter le nombre de fois que chacune de ces libertés particulières est mentionnée.

Libertés fondamentales (suite)...

Activités plus approfondies après le visionnement

1. Travailler en groupes de trois pour débattre et puis décider si l'article 2 protège les activités suivantes : (Dans chaque groupe, un étudiant soutiendra que les libertés fondamentales de l'individu ont été violées; un autre étudiant soutiendra qu'aucun droit n'a été violé; le troisième étudiant jouera le rôle de juge).
 - a) la récitation de la prière Notre Dieu au début de chaque jour d'école;
 - b) un étudiant qui refuse de se mettre debout pour écouter l'hymne national;
 - c) crier «Au feu» dans une salle de cinéma;
 - d) permettre aux jeunes de 16 ans de voter dans les élections;
 - e) permettre à une jeune femme athlète de jouer à un sport surtout joué par des hommes tels que le football ou le rugby;
 - f) nier les avantages sociaux aux couples homosexuels;
 - g) changer la définition légale du mariage afin d'inclure l'union de deux individus;
 - h) se servir de l'Internet pour écrire un commentaire dérogatoire au sujet d'un professeur;
 - i) un journal qui publie une lettre antisémite;
 - j) une salle de cinéma qui montre un film qui contient beaucoup de scènes de violence gratuite;
 - k) un parent Témoin de Jéhovah qui refuse qu'on fasse à son enfant une transfusion de sang qui pourrait lui sauver la vie;
 - l) un magasin qui renvoie un employé qui, pour des raisons de religion, refuse de travailler le dimanche;
 - m) un conseil d'administration scolaire qui décide d'interdire un livre polémique (par exemple «Tintin au Congo», «Les Versets sataniques» ou «Le Marchand de Venise»)
 - n) un groupe de suprémacistes blancs veut faire une parade dans un grand centre urbain;
 - o) un étudiant sikh veut apporter à l'école un *kirpan*, l'épée cérémoniale portée par les Sikhs initiés au Khalsa;
 - p) un chef de police d'une grande ville urbaine veut mettre en place une pratique de «profil racial»
 - q) une jeune fille de quinze ans, victime d'agression sexuelle, veut se faire avorter.
 - r) un visiteur au Canada soutient que l'inspection de ses bagages par les agents de sécurité à l'aéroport est une violation de ses droits.

(Noter : Il n'est pas attendu que tous ces exemples soient abordés. Le professeur se servira plutôt de son jugement professionnel et de son expertise afin de déterminer les cas qui sont les plus appropriés à la classe. À la fin de l'activité, on peut demander aux juges d'expliquer rapidement l'affaire et leur décision.)

Activités plus approfondies après le visionnement (suite) ...

2. Pensez-vous que les libertés fondamentales de l'article 2 de la Charte sont source d'unité ou source de conflit pour les citoyens du Canada? Rédiger un texte d'une page qui présente et défend votre point de vue.
3. Pour faire un exercice de comparaison analytique, trouver une copie des dix premiers amendements inscrits dans la Déclaration des droits américaine (Bill of Rights). Faire une comparaison entre les droits des dix premiers amendements et ceux de l'article 2 de la Charte. En quoi sont-ils similaires? En quoi sont-ils différents? À votre avis, lesquels offrent la meilleure protection aux citoyens? Pourquoi?
4. Diviser les étudiants en groupes de deux. Chaque groupe doit créer une situation de vie réelle, avec dialogue, qui présente un cas où les libertés fondamentales d'un individu ont été violées ou pas. Chaque groupe d'étudiants fera une courte mise en scène d'une ou deux minutes après laquelle le reste de la classe décidera s'il y a eu violation ou non des libertés.
5. Pensez-vous qu'on fera des changements significatifs à l'article 2 d'ici 2032 quand la Charte aura cinquante ans? Oui ou non, et pourquoi?